

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS161

présenté par
M. Viry, rapporteur

ARTICLE 3

I – À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« conventions »,

insérer les mots :

« tripartites avec le président du conseil départemental et ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.